

La violence conjugale, fait divers ou maladie de société?

Pascale Zimmermann

Publié le 13 octobre 2006

Corinne Rey-Bellet. Marie Trintignant. Des drames qui se retrouvent à la Une. Parce qu'ils mettent en scène des gens connus? Bien sûr, mais pas uniquement. Au-delà du fait divers, chacun perçoit dans ces tragédies surmédiatisées l'effrayante banalité du phénomène. «La violence conjugale est une maladie de la société», affirme à Madrid la procureure Soledad Cazorla. On ne saurait mieux dire.

Mais pour une fois, il ne s'agit pas d'une maladie de société nouvelle ou propre à nos pays. Les coups et les crimes au sein du couple existent depuis toujours, et partout, puisque la violence conjugale tient à une interaction particulière entre conjoints: un rapport de force, une relation de domination-sujetion, l'idée assumée que le plus fort - sur le plan physique, psychologique, social, économique - a tous les droits sur le plus vulnérable. L'idée aussi que l'on règne en maître chez soi. Que l'on peut en toute impunité violer sa femme puisque c'est la sienne, frapper ses enfants puisque là aussi le possessif est de mise.

La lutte a débuté par les femmes, et pour elles, dans les années 70, avec le mouvement féministe. On a commencé à s'informer et à s'insurger. Des femmes de tous âges, niveaux d'éducation et catégories sociales se sont mises à table pour raconter leur misère conjugale. Pour la partager, manière d'alléger leur souffrance et de dire à celles qui sont encore dans le silence: vous n'êtes pas seules et ce que vous vivez n'est pas normal.

Les années 70, c'est hier. Des lois ont été votées. En Suisse, depuis le 1er avril 2004, la violence domestique est poursuivie d'office et non plus sur plainte de la victime comme auparavant. Un pas immense a été franchi. Ces actes ne relèvent plus désormais de la seule sphère privée, mais engagent directement la responsabilité de la société.

Cette année, les Chambres ont décidé de donner aux juges des moyens de lutte et de protection: l'auteur de violences peut être expulsé de chez lui; se voir interdire d'approcher sa victime de quelque manière que ce soit; et se faire imposer de suivre une thérapie. Autant de signes que fermer les yeux, c'est fini.

Certes les chiffres rendus publics hier ne suivent pas la tendance. Il n'y a pas aujourd'hui moins de meurtres, moins de blessures graves, moins de menaces de mort qu'il y a cinquante ou cent ans. Pas encore. Il faudra sans doute attendre plusieurs générations pour voir les statistiques enregistrer ces tout récents changements de société. Mais ça viendra.

ARTICLE RELATIF

- [La violence domestique cause 206 morts en cinq ans](#)